



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION  
ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **13 OCT. 2023**

Le Ministre de la Transformation et de la  
Fonction publiques

Aux

Secrétaires généraux des organisations  
syndicales représentatives

Objet : Agenda social 2023-2024

Mesdames, Messieurs,

J'ai souhaité vous rencontrer dès les premières semaines de la rentrée de septembre pour un temps d'échanges sur la **construction commune de l'agenda social des neuf prochains mois**.

Je tiens d'abord à vous remercier pour la qualité et la franchise des échanges que nous avons pu avoir. Ils me paraissent témoigner de notre capacité à poursuivre un dialogue social soutenu et constructif pour les mois à venir.

À cet égard, l'un des tous premiers rendez-vous de l'agenda social de la fonction publique, portant sur **les enjeux de la protection sociale complémentaire**, aura donné lieu à quelques semaines d'intervalle, à la conclusion d'un accord majeur dans la fonction publique territoriale et à la finalisation des négociations relatives à l'amélioration de la prévoyance dans la fonction publique de l'État.

Cet accord est porteur d'avancées considérables pour les agents publics de l'État, je réitère ici ma volonté que nous le signions d'ici le 20 octobre.

À l'issue de nos différentes rencontres et ainsi que j'en avais pris l'engagement, je souhaite vous faire partager ce qui pourrait constituer l'architecture et le séquençage de nos discussions, selon les thèmes qui nous semblent prioritaires et dans le cadre, selon le cas, soit de négociations, soit de concertations.

- Nous convergions d'évidence sur la nécessité de démarrer ce cycle par les **questions touchant aux rémunérations et aux parcours de carrière qui les déterminent**.

Lors des rencontres salariales du 12 juin dernier, sans méconnaître naturellement notre débat de fond sur le contenu des mesures, à la pleine application desquelles nous continuerons à nous employer jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la question de la méthodologie et du cadre d'une « négociation salariale » s'est également imposée.

Je vous réaffirme l'intérêt que je porte à ce que nous puissions mener de réelles « négociations » sur ces enjeux, associant tant vos organisations syndicales que les représentants des employeurs dans les trois versants de la fonction publique.

Aussi je vous confirme ma proposition d'inscrire à notre agenda la discussion d'un **cadre de négociations correspondant à deux temporalités** :

- Celle d'une méthode de **négociation annuelle sur les salaires**, qui nous réunirait au cours de chaque 1<sup>er</sup> semestre en vue de définir les mesures susceptibles de s'appliquer pour l'exercice N+1, après partage de l'ensemble des facteurs économiques, sociaux et budgétaires nécessaires, ce calendrier étant cohérent avec l'élaboration des budgets annuels des employeurs publics ;
- Celle d'autre part de **négociations sur les principes structurels d'évolution des rémunérations** dans la fonction publique, dans une approche pluriannuelle, en lien avec l'évolution des mécanismes de carrière (quels profils donner aux grilles dans la durée ? quels enjeux communs ou plus différenciés selon les filières ou les métiers ? quelle place donner aux primes ? etc...).

Sur le premier volet, qui pourrait déterminer le « cycle » des négociations annuelles en 2024, je vous invite à démarrer nos échanges dès les prochaines semaines, en cherchant avec vous la finalisation d'un accord pour fixer ce nouveau cadre.

Sur le second, le chantier pourrait s'engager au mois de novembre et se poursuivre jusqu'au premier trimestre 2024, pour nous permettre de disposer d'une vision de moyen terme sur l'évolution possible des leviers de rémunérations.

- En parallèle, je vous propose de mener avec vos organisations toute la **concertation indispensable autour des thèmes qui pourraient relever, au final, d'un projet de loi.**

Lors des rencontres bilatérales, vous m'avez légitimement interrogé sur le contenu et le calendrier d'un tel projet.

Comme je vous l'ai indiqué, en vous faisant partager certaines pistes de travail, ce projet viendrait pour une large part prolonger les réflexions menées dans le cadre du programme « Accès, parcours, rémunérations », tant en termes de freins à lever que le cas échéant, de leviers complémentaires à mettre en place ; et ce, pour favoriser la reconnaissance de l'engagement et de l'expérience professionnelle, la mobilité des parcours, le développement des compétences ou bien encore la protection des agents.

L'enjeu, je le redis, serait de disposer, d'un texte court, resserré autour de quelques objectifs, susceptible d'être formalisé début 2024.

Dans cette perspective, je souhaite donc inscrire à notre agenda une série de concertations sur l'élaboration de ce projet au cours du trimestre à venir, pour parvenir une synthèse d'ici la fin de l'année.

- Par ailleurs, et en écho des attentes ou propositions que vous m'avez pour la plupart de vos organisations formulées, je suis favorable à ce que nous ouvrons **trois autres cycles de négociations, en 2024** :
  - Le premier porterait sur **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**. Nous examinons dès cet automne, dans le cadre des Conseils supérieurs et du Conseil commun de la fonction publique, les décrets d'application de la loi du 19 juillet 2023 et allons procéder au bilan de l'application de l'accord du 30 novembre 2018. J'ai réaffirmé ma volonté de mener jusqu'à leur terme toutes les actions déjà prévues, tout en nous plaçant dans la perspective de la négociation d'un nouvel accord, pour en renforcer la dynamique au cours des prochaines années.

- Le deuxième porterait sur les enjeux relatifs aux **conditions et à l'organisation du travail** dans la fonction publique, dans une approche large appuyée sur les travaux du programme « Fonction publique + » et sur les conclusions de la consultation nationale qui vient de s'achever (avec plus de 110 000 répondants) : cela nous permettrait d'aborder tant la problématique du temps de travail (quelles modulations des rythmes ? quels facteurs de meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale ?) que de l'adaptation des espaces de travail (nouveaux usages etc...), en passant par exemple par la prévention.
- Le troisième porterait sur le développement et la valorisation de la **formation professionnelle**, comme levier de construction des compétences, d'accès à une qualification supérieure ou de diversification professionnelle.
- Enfin, j'ai noté l'attention particulière que vous avez pu porter à des dossiers appelant la mobilisation de **groupes de travail dédiés**, s'agissant en particulier :
  - De la **transition écologique** et des conditions dans lesquelles le plan de transformation écologique de l'État se mettrait en œuvre de manière opérationnelle, au plus près des conditions de vie des agents au quotidien dans l'ensemble des services. Le partage ainsi réalisé dès cet automne pourrait également éclairer, autant que nécessaire, les négociations sur les conditions de travail précitées ;
  - De **l'action sociale** et en particulier du **logement**, dans le prolongement de l'ensemble des initiatives déjà développées, avec la mise en place en juillet dernier du Comité interministériel sur le logement des agents publics, en enrichissant les premiers travaux de vos contributions dans le cadre d'un travail à engager en novembre ;
  - Des **droits syndicaux et du fonctionnement des instances représentatives**, non pour en refonder les principes mais, à l'écoute de plusieurs de vos interventions, pour en ajuster tant que de besoin certains dispositifs. Cet exercice pourrait être conduit au premier trimestre 2024, étant rappelé qu'il nous faut par ailleurs aller jusqu'au bout du bilan des dernières élections professionnelles.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un support de présentation du séquençage de cet agenda social, tel que je vous le propose.

Je vous remercie de me faire part de vos remarques ou demandes éventuelles, afin que nous puissions finaliser notre engagement commun à le mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de bien vouloir croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,



Stanislas GUERINI

# Projet de séquençage de l'agenda social octobre 2023 – juin 2024

